

JUSTICE SOCIALE AU LUXEMBOURG

# Cherche modèle désespéré

Raymond Klein

**Faut-il augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée ? Le bilan des décennies passées est moins négatif que ne le clame la gauche, mais la crise et l'analyse de ses causes vont brouiller les cartes.**

« Salaires en baisse, profits à la hausse. Au Luxembourg non plus, les salaires n'ont suivi ni la croissance de la productivité, ni l'accroissement des profits. La conséquence : une répartition de plus en plus injuste entre le capital et le travail. » Cet extrait du programme électoral de « Déi Lénk » est assez caractéristique des critiques formulées par la gauche et les syndicats à l'égard de notre système économique des trente dernières années.

Or, cette vision des choses n'est pas incontestée. Au Luxembourg, le « Rapport Travail et cohésion sociale 2008 » du Statec dédouane - qui s'en étonnera - la politique gouvernementale, même si l'image qu'elle donne de ses résultats est moins lisse que le portrait de Juncker des affiches CSV. Ainsi, dans son analyse de la répartition salaires-profits dans la valeur ajoutée, le service des statistiques économiques constate une baisse de la part salariale ces dernières années, attribuée à la hausse du chômage.

Mais « les oscillations autour d'une valeur moyenne semblent confirmer la constance sur la période considérée (1975-2006) de la part du travail ».

En France, ce même sujet a fait l'objet d'un débat assez technique, mais passionnant, notamment suite au « rapport Cotis » de l'Insee sur le partage de la valeur ajoutée demandé par le président Nicolas Sarkozy. Les conclusions ne sont pas faciles à tirer : alors que « La Tribune » du 12 mai titrait « Le Medef souligne la résistance des salaires », le lendemain « France Soir » annonçait que « le rapport Cotis pointe de fortes inégalités salariales ». En effet, le rapport constate la stabilité de la part du travail sur les vingt dernières années, mais donne lieu à des résultats surprenants en ce qui concerne la répartition des salaires. Ainsi, sur les dix dernières années, le 9e décile n'aurait pas augmenté plus vite que le 5e décile. Rappelons que le 9e décile est le niveau de salaire au-dessous duquel se situent les neuf dixièmes des salariés-e-s, le 5e décile étant celui qui partage les salarié-e-s en deux groupes égaux, également appelé salaire médian. Pas d'inégalités à signaler donc ? Si, car le rapport relève que le 99e décile - le niveau au-dessus du-

quel se situe le centième des salaires les plus élevés - a augmenté nettement plus vite : 1,1 % par an en euros constants, contre 0,6 % pour le salaire médian.

## Mieux vaut être riche

Et alors que le 1er décile, représentatif des salaires les plus faibles, a aussi augmenté à un rythme accéléré grâce aux hausses du salaire minimum, ces chiffres donnent une image incomplète : en effet, ils concernent les salaires à temps plein, alors que le nombre d'emplois à temps partiel au bas de l'échelle sociale a considérablement augmenté. De telles inégalités au sein du salariat même sont évidemment délicates à évoquer pour la gauche et les syndicats, car elles mettent en question la « solidarité entre travailleurs ». On peut supposer qu'au Luxembourg, une analyse détaillée montrerait aussi que le « capitalisme sauvage » des dernières décennies n'a pas eu le même effet sur les cadres en milieu de carrière que sur les jeunes précaires, et que les fonctionnaires s'en sortent mieux que les ouvrier-ère-s des PME.

Pourtant, le Luxembourg se distingue de ses voisins sur plusieurs

points. Ainsi, selon le rapport du Statec, la part du travail dans la valeur ajoutée est systématiquement inférieure d'environ cinq points à la moyenne européenne. Cela pourrait s'expliquer, à ce qu'il paraît, par le poids du secteur financier. Autre particularité luxembourgeoise : malgré une baisse importante des impôts, une redistribution conséquente permet d'atténuer les inégalités salariales. Ainsi, en 2007, les transferts sociaux ont fait décroître le pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté de 23,4 % à 13,5 % - environ un dixième des citoyen-ne-s sont donc « repêché-e-s » par l'Etat providence.

Bien entendu, quand on parle d'inégalités, se référer aux salaires ou aux revenus comporte une signification idéologique. L'orthodoxie marxiste pousse à mettre l'accent sur le partage de la valeur ajoutée entre profits et salaires, car c'est dans l'entreprise qu'elle situe le foyer de l'exploitation capitaliste - et la source de la lutte des classes émancipatrice. A contrario, accorder plus d'importance aux inégalités de revenus correspond à considérer que l'Etat n'est pas seulement un complice du système capitaliste, mais aussi un vecteur de

PHOTO : RK



Manif du 16 mai. Maintenir uni le front des salarié-e-s.

l'émancipation sociale, pour laquelle on peut se battre en dehors du seul rapport travailleur-patron. Cependant, il ne faut pas oublier que le passage, en termes de chiffres, du salaire au revenu ne fait pas seulement intervenir les transferts sociaux. S'y ajoutent les revenus du patrimoine, en particulier des actifs financiers - ce qui renvoie alors au partage de la plus-value entre travail et capital.

### Paradoxes de la redistribution

Dans cette dernière logique, l'action de l'Etat au niveau du partage de la valeur ajoutée n'est pas indifférente. Celui-ci récupère une partie à travers l'imposition des entreprises, et le reste à travers les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et les impôts indirects. Notons que les cotisations, parts patronales et salariées confondues, sont comptabilisées comme part de la valeur ajoutée revenant au travail - sous forme de « salaire différé », dont les salarié-e-s profitent indirectement.

Au début de la décennie, Jean-Claude Juncker a épinglé le surpoids de cette part « de l'Etat » - qui est pourtant redistribuée pour une bonne partie aux salarié-e-s. Et a procédé

à une réduction massive de la fiscalité, aussi bien au niveau des salaires que des entreprises. Cette approche, dont nous écrivions dès juillet 2000 qu'elle serait « plus facile à supporter pour les riches que pour les pauvres » se révèle aujourd'hui pour ce qu'elle était : une gaffe politique monumentale. L'Etat luxembourgeois a manqué l'occasion d'une réforme écologique de la fiscalité, il a ensuite été confronté à une mini-crise du budget national en 2005, et se retrouve désemparé face à la maxi-crise de l'économie mondiale. En effet, face au risque d'effondrement de la demande, il n'est pas envisageable dans l'immédiat de revenir au niveau d'imposition d'avant la réforme fiscale de Juncker. Il est vrai que même en baissant les prélèvements, le Luxembourg a réussi à maintenir un niveau élevé de redistribution sociale - chose possible dans le cadre du « modèle luxembourgeois » de croissance tirée par l'extérieur.

Ce modèle a en quelque sorte permis de découpler la redistribution du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires. En effet, la plupart des prestations sociales sont financées à hauteur d'un tiers par des recettes fiscales, et celles-ci proviennent en par-

tie des activités financières et du tourisme à la pompe. Que ces sources se tarissent, et au Luxembourg, comme dans les autres pays, la lutte contre les inégalités devra se mener à nouveau au niveau du partage primaire de la plus-value. Des salaires plus élevés, des dividendes en baisse, et un besoin moindre de redistribuer - voilà le chemin vers un Etat providence normal.

### Salaires contre dividendes

Les chiffres du rapport Cotis indiquent que sur le long terme, la part des salaires a baissé - il y aurait eu un âge d'or jusqu'en 1982. Cela semble être moins net au Luxembourg, mais les chiffres ne sont sans doute pas fiables. A priori, on pourrait penser qu'il existe une marge de manœuvre pour mieux rémunérer le travail aux dépens du capital dans un monde post-crise. Le débat entre les deux économistes de gauche français Michel Husson et Denis Clerc incite cependant à la prudence : alors que le premier estime que la part des salaires pourrait augmenter de plus de dix pour cent, le second rappelle les besoins de financement des entrepri-

ses, qui risquent de ne pouvoir être satisfaits.

Cependant, les deux économistes sont d'accord pour effectuer une coupe sombre dans la part de valeur ajoutée distribuée aux actionnaires. En effet, si la meilleure rémunération du capital depuis 1982 a permis aux entreprises françaises d'investir et de se désendetter, elle a aussi été utilisée pour augmenter les dividendes de plus du double. Réduire cette part permettrait de dégager des moyens aussi bien pour le développement des entreprises que pour l'augmentation des salaires. Cela briserait aussi le cercle vicieux de la financiarisation de l'économie, une des raisons de la crise actuelle. Enfin, cela réduirait les inégalités de revenus engendrées par les revenus patrimoniaux. Hélas, une telle idée mettra du temps à faire son chemin au Luxembourg, dont la place financière a prospéré grâce au rôle joué dans l'évasion fiscale de ces revenus patrimoniaux, pudiquement appelés « épargne ».